



FOOTBALL Enquête

# AFFAIRE BEN YEDDER, NOS RÉVÉLATIONS

PAGES 10 ET 11

2,30 € vendredi 20 octobre 2023 78<sup>e</sup> année

ENQUÊTE

## WISSAM BEN YEDDER

# Une soirée, deux versions



« L'Équipe » a enquêté sur les événements qui ont conduit à la mise en examen en août pour « viol, tentative de viol et agression sexuelle » du capitaine de l'AS Monaco. L'attaquant international, placé sous contrôle judiciaire, nie toute contrainte et conteste les faits reprochés.

**Il a dû s'expliquer sur des textos échangés avec son frère pendant les faits**

Les deux frères nient en bloc la contrainte, affirment n'avoir forcé personne et jurent que tout s'est passé naturellement. L'accès de colère, Wissam Ben Yedder le reconnaît sans ambages et affirme qu'il s'agissait de frustration. Il nie en revanche toute violence verbale ou physique dirigée à l'encontre des jeunes femmes. Les enquêteurs cherchent aussi à approfondir le contexte dans lequel ont eu lieu ces relations sexuelles et les intentions des Ben Yedder avant même de monter dans l'appartement de Beausoleil. Selon nos informations, l'attaquant aurait ainsi dû s'expliquer sur des textos échangés avec son frère pendant les faits.

L'ambiance a-t-elle pesé sur les deux jeunes femmes qui affirment qu'elles n'envisageaient pas, initialement, d'avoir des relations sexuelles avec les deux

L'ÉQUIPE

hommes, puis qu'elles n'ont pas osé quitter l'appartement? Toutes deux auraient confié aux policiers que Wissam Ben Yedder et son frère avaient joué de leur statut et de leur influence supposée pour les impressionner, participant ainsi à créer un climat oppressant. De nouvelles auditions sont prévues dans les prochaines semaines et des confrontations devraient suivre pour éclaircir le déroulé des faits. Et répondre à la question centrale de ce dossier : les frères ont-ils exercé une contrainte morale sur les deux jeunes femmes avec qui ils voulaient avoir des relations sexuelles?

« C'est un dossier extrêmement sérieux, qui n'est pas, comme on pourrait le dire, un dossier qui consiste à opposer une parole contre une autre, mais des preuves matérielles contre des propos de circonstances, convenus et sans surprise », estime M<sup>e</sup> Guillaume Carré, l'avocat de Louise. « Mon client conteste les faits qui lui sont reprochés et réserve ses explications à la justice, oppose M<sup>e</sup> Hasna Louzé, qui défend Wissam Ben Yedder. En ce qui me concerne, je suis soumise au strict respect du secret professionnel et je ne peux pas, non plus, commenter une affaire en cours. »

Même réaction chez M<sup>e</sup> Laure Diu-Lambrechts, conseil de Sabri Ben Yedder : « Mon client conteste fermement les faits qui lui sont reprochés. En ma qualité de conseil, je suis soumise au secret de l'instruction de sorte que je ne peux pas vous apporter de précisions sur les différents points évoqués. » M<sup>e</sup> Denis Del Rio, avocat d'Ambre, n'était pas disponible pour nous répondre, tandis que le procureur de la République de Nice, Damien Martinelli, n'a pas souhaité communiquer. **E**

(\*) Les prénoms ont été modifiés.